

Mon « dossier santé résumé » : de quoi s'agit-il ?

La Ligue des Usagers des Services de Santé (LUSS) publie une brochure explicative sur le dossier santé résumé (connu des médecins sous le nom de « SUMEHR ») du patient, dossier qui est accessible en ligne sur le portail Masanté.belgique.be.

Comment créer un dossier santé résumé en ligne et y accéder ? Quelles informations médicales retrouve-t-on ? Puis-je refuser de partager mes données santé ? Toutes ces questions sont abordées dans ce document qui se présente comme un guide de discussion avec votre généraliste. En effet, c'est votre médecin traitant qui rédige et publie votre dossier santé, avec votre accord, à l'intention des autres prestataires de soins. En rassemblant dans le même dossier des informations sur vos antécédents médicaux, traitements en cours, vaccination, volontés et projets de vie, le but est de faciliter et d'améliorer votre prise en charge médicale que ce soit en urgence ou non.



Vous souhaitez voir quelles données concernant votre santé sont accessibles en ligne ? Vous avez des questions à ce sujet

? N'hésitez pas à en parler avec votre médecin !

Cliquez [ici](#) pour télécharger cette brochure.

Pour en savoir plus sur les services de la LUSS : www.luss.be